

Partenariat Forêt entre l'Union Européenne et la République du Congo

**Aide-mémoire relatif à la validation de la feuille de
route du protocole d'accord établissant un
Partenariat Forêt entre l'Union européenne et la
République du Congo**

Prés

I. Introduction

L'Union européenne (UE) et la République du Congo (Congo), ci-après dénommées « les partenaires », ont conclu en novembre 2022 un protocole d'accord sur un Partenariat pour les Forêts (« Partenariat Forêt »). Le Partenariat Forêt reflète leur vision commune d'une approche holistique et intégrée des forêts, mise en œuvre sur la base d'un dialogue stratégique formel et d'une coopération politique tant au niveau bilatéral que dans le cadre des discussions internationales. L'objectif global est de renforcer le rôle des forêts congolaises dans le développement national durable et inclusif, et de relever les défis liés à la déforestation, au changement climatique et à la perte de biodiversité. Afin d'opérationnaliser ledit protocole d'accord, les partenaires se sont engagés sur des objectifs quantifiés et l'élaboration d'une feuille de route.

II. Objectifs

Le rôle particulier des investissements dans la mise en œuvre des axes de travail et afin d'atteindre les objectifs doit être souligné, de même que l'utilité des dispositifs internationaux de « finance carbone ».

Les partenaires se sont accordés à définir une série d'objectifs à atteindre d'ici 2030, afin de soutenir la dynamique et d'orienter l'action vers la réalisation des objectifs fixés dans le protocole d'accord. Cette approche doit aussi faciliter la mobilisation des ressources appropriées et attirer les investissements nécessaires:

(1) Augmenter la superficie des forêts protégées, restaurées ou gérées de manière durable :

- Forêts gérées durablement : 13 million d'hectares
- Forêts protégées et conservées : 5 million d'hectares
- Forêts plantées : 1 million d'hectares
- Forêts restaurées : 0,4 million d'hectares

2) Augmenter le nombre d'emplois décents liés à la forêt : 20 000

3) Réduire, sinon stabiliser, le taux annuel de déforestation des forêts naturelles: 0,1 % / an de déforestation

Les éléments concernant la mise en œuvre comme les niveaux de référence, les risques/défis, les calendriers spécifiques, les acteurs associés et les moyens de financement seront identifiés dans un plan de travail. Ce plan servira d'outil de pilotage pour aider à atteindre les objectifs et les cibles.

III. La feuille de route

A partir des objectifs quantifiés, les partenaires se sont accordés à élaborer une feuille de route. Celle-ci est structurée autour des cinq principaux axes de travail du partenariat, avec des actions concrètes, des étapes et des responsabilités associées. Ces éléments sont identifiés à ce stade pour permettre une exploration complète des opportunités d'investissement au cours de la mise en œuvre. Le rôle particulier des investissements dans la mise en œuvre des axes de travail, et afin d'atteindre les objectifs, doit être souligné, de même que la pertinence des financements internationaux pour la lutte contre le changement climatique. La feuille de route figure et annexe de cet aide-mémoire.

La feuille de route a été élaborée conjointement par les partenaires (et en consultation avec les parties prenantes concernées) dans les six (6) mois qui ont suivi la conclusion du Partenariat pour la forêt. Elle a été approuvée au niveau technique suivant des réunions de



travail technique par échange de lettres entre l'Ambassadeur de l'UE en République du Congo et de la Ministre de l'Économie Forestière, point focal du Gouvernement de la République du Congo pour le Partenariat Forêt UE-Congo.

Cette feuille de route constitue le bras opérationnel du Partenariat Forêt dans le but de faire progresser sa vision et d'avoir un impact sur le développement du Congo, conformément au Plan National de Développement 2022-2026. La feuille de route est fermement ancrée dans l'approche « Equipe Europe » et soutenue par des initiatives stratégiques de l'UE, notamment le « Pacte Vert » européen et le « Global Gateway ».

La feuille de route est un document évolutif qui fera l'objet de révisions régulières afin d'en garantir l'efficacité, la faisabilité et la mise en œuvre. Le groupe de travail politique du Partenariat Forêt UE-Congo guidera et orientera sa mise en œuvre et examinera les propositions du groupe de travail technique pour atteindre ses buts et objectifs. Sur la base du plan de travail, le groupe de travail technique suivra et évaluera les progrès accomplis, identifiera les possibilités d'actions et d'investissements supplémentaires ainsi que les options permettant de relever les défis et d'atténuer les conséquences imprévues.

IV. Groupes de travail

Suite à l'élaboration et validation de la feuille de route, la composition du groupe de travail politique (GTP) et du groupe de travail technique (GTT) du Partenariat Forêt UE-Congo et leurs modalités de fonctionnement seront convenues entre les deux parties lors des premières séances officielles des réunions technique et politique en 2024.

Fait à Brazzaville le 28 octobre 2023

Ministre de l'Économie forestière
de la République du Congo

Rosalie MATONDO

Commissaire européen à l'Environnement,
aux Océans et à la Pêche

Virginijus SINKEVIČIUS

Annexe : Feuille de route du Partenariat Forêt UE-Congo

JALONS	ACTIONS	RESPONSABLE	AUTRES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES	CALENDRIER
Dialogue Politique et Stratégique				
> Feuille de route et dispositifs de mise en œuvre établis et opérationnels	Mise en place des groupes de travail technique et politique Finaliser la feuille de route	MEF / DUE		
> Développement et lancement d'une stratégie de communication	Identification d'un coordinateur pour la communication Préparer une stratégie de communication	point focal PF MEF / DUE	UE	
> Elaboration et mise en place d'un système de suivi	Organiser un évènement pour le lancement de la feuille de route Préparer des messages / positions communes pour des évènements internationaux (COP 28,...)	MEF / DUE	UE	
> Agenda du dialogue politique déterminé	Développer un système d'information pour la gestion des données : cibles, lignes de base, sources, pour le suivi de la performance. Accord sur les sujets, objectifs et cibles	MEF / DUE MEF / DUE	Ministères concernés; états membres UE concernés	
> Mécanisme de coordination intersectoriel mis en place	Consulter les Ministères sectoriels concernés Diagnostiquer des mécanismes de coordination existants et proposer des mécanismes complémentaires Identifier des PF dans les Ministères concernés et s'accorder sur les mécanismes de coordination	MEF / autres Ministères concernés MEF / UE	UE	

> Parties prenantes clé (gouvernemental, privé, associatif) identifiées avec un mécanisme d'implication établi.	Consulter les parties prenantes	MEF / DUE	
	Identifier les structures existantes à impliquer	MEF / DUE	
	Intégrer une plateforme existante ou en créer une nouvelle	MEF / DUE	
> Manques / besoins en matière de climat des affaires et de gouvernance identifiés avec des propositions de solutions (mesures d'appui pour l'amélioration)	<p>Identifier les besoins et le programme de réforme en cours</p> <p>Proposer des solutions / mesures d'amélioration</p>	<p>MEF / DUE</p> <p>MEF / DUE</p>	<p>UE</p> <p>UE</p>
AXE DE TRAVAIL 1. Amélioration de la gouvernance forestière			
> Le cadre légal et réglementaire découlant de la loi forestière de 2020 est complété	Discussion, finalisation et adoption de la loi sur le partage de production	MEF / CAJ pour mise à jour	ensemble PP / UE (ATSVLA) / AFD et CAFI (PUDT)
> Toutes les concessions forestières disposent d'un cadre pour l'élaboration de plans de gestion	<p>Discussion, finalisation et adoption des textes d'application des lois (loi forestière 2020 et loi sur le partage de production)</p> <p>Finalisation, test et vulgarisation des modalités techniques du plan de gestion simplifié</p>	MEF	UE (ATSVLA)
> Les organes d'appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT sont tous fonctionnels	<p>Tenue de réunions régulières par le Secrétariat Technique</p> <p>Tenue des réunions des Groupe de Travail Multi-Acteurs (GTMA)</p> <p>Tenues des CCM FLEGT biannuellement</p> <p>Tenue de réunions régulières par les groupes de travail interministériels</p>	<p>MEF / Fonds forestier</p> <p>MEF</p> <p>MEF / UE</p> <p>MEF</p>	<p>AFD / UE</p> <p>FCDO</p> <p></p>

	Révision des grilles de légalité pour intégrer le cadre réglementaire actualisé	MEF / IGSEF / CLFT	
	Mise à jour des annexes de l'APV	MEF / IGSEF / CLFT Sectré Techn UE	
	Mise à jour du SIVL en cohérence avec les annexes de l'APV	MEF / IGSEF / CLFT	
	Finalisation et mise en fonction du SIVL avec l'ensemble des modules	MEF / IGSEF / CLFT	
> Les procédures de vérification de terrain par l'administration sont effectivement mises en œuvre	<p>Le programme d'accompagnement de l'administration couvre l'ensemble des Directions Départementales</p> <p>L'administration règle les DAC identifiées par l'audit indépendant</p>	MEF / IGSEF	
	Un observateur-indépendant mandaté travaille conjointement avec l'administration	MEF / OIM	
	Prise en compte des observations des observateurs indépendants dans le processus de pilotage de l'APV	MEF / OI	
> La société civile est impliquée dans le suivi de "l'application des lois	cartographie des zones de tourbières	MEF / MEDDBC et autres Ministères concernés	AFD / CAFI
	Concertation des parties prenantes sur la gestion des tourbières		
> Zones de tourbières à préserver de l'exploitation identifiées de manière participative et zones HCV/HCS	Elaboration des règles pour les tourbières	MEF / MEDDBC et autres Ministères concernés	CAF - AFD
	Elaboration des règles pour les mangroves		
	Identification et cartographie des zones HCV/HCS dans les tourbières ou les mangroves		
AXE DE TRAVAIL 2. Promotion d'une économie forestière durable (produits ligneux et non ligneux)			
> Méthodes d'exploitation ayant un moindre impact	Diffusion des référentiels techniques d'exploitation à faible impact	MEF / DGEF / CNIAF	

Gr

sur les écosystèmes forestiers et respectueuses des communautés forestières promues	Identification des séries de développement communautaires et vulgarisation des plans simples de gestion	MEF / DGEF / CNIAF	AFD (PPFNC)
	Large information sur les droits des communautés forestières (loi autochtone,...)	MEF / DGEF / CNIAF	AFD (via ONG, PPFNC)
	Etudes sur la chaîne de valeur bois (demande nationale en produits ligneux, flux et structure des prix)	MEF / DVRF	
	Promotion des investissements dans le secteur de la transformation	MEF / DVRF	
> Les capacités nationales de transformation du bois sont renforcées	Mise en opération des Zones Economiques Spéciales pour la transformation du bois	MEF / MZESDE autres Ministères concernés	
	Identification des barrières à la formalisation des acteurs artisanaux de la filière bois	MEF / DVRF / DFAP MPMEASI	
	Identification des filières "viande de brousse" durables et rémunératrices		
> Des modalités opérationnelles de formalisation des acteurs artisanaux dans le domaine des produits forestiers ligneux et non ligneux sont disponibles	Appui aux populations locales pour la mise en place de forêts communautaires	MEF / DGEF / CNIAF	AFD et CAFI (PUDT)
> Des forêts communautaires sont établies selon le cadre légal	Etude des besoins en matière de formation (actuels et à venir)	MEF METP	AFD / UE
	Mise en place de formations	MEF METP	AFD / UE
AXE DE TRAVAIL 3. Lutte contre la déforestation et la dégradation forestière			

Cr

<p>> Un mécanisme de coordination entre les Ministères en charge des Mines, de l'Agriculture et des Forêts est mis en place</p> <p>> Un cadre incitatif au développement des plantations forestières est mis en place</p>	Etude sur la cohérence du cadre légal et réglementaire entre les deux secteurs	Comité interministériel d'affectation des terres/Min. Aménagement du territoire	AFD/CAF/UE
	Définition et sécurisation du domaine forestier permanent (AP, UFA, UFE, ...)	MEF / MATIER	AFD/CAF/UE
	Mise à jour des zones potentiellement favorables à la mise en place de plantation de bois-énergie	MEF / ProNar	AFD/CAF/UE
	Actualisation du cadre légal et réglementaire pour favoriser les plantations privées	MEF	AFD/CAF/UE
	Appui à la modernisation de pépinières avec des semences sélectionnées d'essences forestières locales et d'essences à croissance rapide	MEF / SNR / ProNar	AFD/CAF/UE
	Identification des alternatives aux cultures sur défrichements dans les zones de plus forte pression	MEF / MinAgri	
	Analyse des implications du règlement « déforestation » de l'UE dans le contexte national, et proposition de mesures d'accompagnement	MEF / autres Ministères concernés	UE
	Revue et suggestions d'évolution du cadre réglementaire pour favoriser l'agroforesterie	MEF / MinAgri	AFD/CAF/UE
	Favoriser les investissements orientés zéro-déforestation	MEF / MinAgri	
	Vulgarisation des techniques agro-forestières ou alternatives	MEF / MinAgri	

AXE DE TRAVAIL 4. Préservation de la biodiversité

Ch

	Formation des agents forestiers (niveau central et décentralisé)	MEF / DGEOF / ACFAP	AFD (PPFNC)
> L'ensemble du personnel de l'administration forestière et des parcs bénéficiaire de formations et renforcement des capacités, incluant gestion de la faune et droits humains	Formation des agents et des écogardes des aires protégées et des USLAB, ainsi que les projets de conservation.	MEF / DGEOF / ACFAP	AFD (PPFNC)
> L'ensemble des aires protégées dispose de plans d'aménagement	Renforcement des capacités pour l'élaboration de plans d'aménagement d'aires protégées	MEF / DGEOF / CNIAF	
	Elaboration et adoption d'une stratégie nationale pour la gestion de la faune cohérente avec les engagements internationaux de la République du Congo	MEF / DGEOF / ACFAP	SWM / FAO
> Le cadre juridique et stratégique pour la gestion de la faune a été mis à jour et favorise la durabilité.	Elaboration et adoption d'une stratégie nationale de gestion des aires protégées terrestres et marines, cohérente avec les engagements internationaux de la République-du Congo	MEF / DGEOF / ACFAP	AFD (prospect)
	Elaboration et adoption des textes d'application de la nouvelle loi sur la gestion de la faune et des aires protégées	MEF / DGEOF / ACFAP	SWM/FAO
	Missions de contrôle régulières dans les concessions forestières	MEF / DGEOF / ACFAP	AFD (PPFNC)
> Des contrôles sur la gestion de la faune et des espèces forestières sont effectués	Missions de contrôle sur l'exploitation de la faune sauvage	MEF / DGEOF / ACFAP	
	Actions additionnelles pour la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité et des conventions internationales (CITES,...)	MEF / MinEnv	AFD (Biodév)

Gr

<p>> De nouvelles opportunités économiques et d'implication dans la gouvernance locale existent pour les populations locales des aires protégées et des concessions forestières</p>	Identification des chaînes de valeur durables et des opportunités économiques, notamment dans le domaine de la pêche et de la chasse durable, d'alternatives durables à la viande de brousse ou de production durable de viande de brousse.	MEF / DGEF / CNIASF / CVPFNL	SWM / FAO / AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)
	Mise en œuvre de la stratégie de valorisation de l'écotourisme dans les aires protégées, au profit des communautés locales	MEF / DGEF / ACFAP / Min en charge du Tourisme	AFD (prospect)
	Renforcement des capacités, formation et accompagnement des bénéficiaires pour le développement des chaînes de valeur identifiées.	MEF / DGEF / CNIASF / CVPFNL	AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)
	Renforcement par l'information et la sensibilisation de l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées et le développement local	MEF / DGEF / ACFAP / CNIASF	AFD (PPFNC) / FFEM (RIFOP)
AXE DE TRAVAIL 5. Recherche			
<p>> Les espèces forestières ligneuses peu exploitées sont étudiées, et les caractéristiques techniques de leurs bois ainsi que des opportunités de marché sont connues</p>		<p>Renforcement des capacités nationales en matière d'étude des caractéristiques des bois par la mise en place d'un laboratoire spécialisé</p> <p>Etudes sur les espèces forestières peu ou pas connues et leurs opportunités de marché/commercialisation</p> <p>Vulgarisation des résultats des études auprès des exploitants et autres acteurs de la chaîne de valeurs</p> <p>Identification de l'évolution probable du climat dans les zones forestières</p>	<p>MEF / DGEF / CNIASF Recherche scientifique</p> <p>MEF / DGEF / CNIASF</p> <p>MEF / DGEF / CNIASF AF D (PPFNC)</p> <p>MEF / DGEF / CNIASF Recherche scientifique</p>
<p>> La dynamique des écosystèmes forestiers humides est étudiée</p>		identification des évolutions des peuplements actuels sous stress climatique	AFD (PPFNC)

	Identification des techniques sylvicoles susceptibles de permettre de conserver le couvert forestier et les stocks de carbone		AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)
	Etudes des peuplements et de la dynamique des essences forestières classées à la CITES pour la production d'avis de commerce non préjudiciables.	MEF / Recherche scientifique	-ATIBT
	Systèmes MRV opérationnels pour le secteur forêt	MEF / DGEF / CNIAF + projet et programme Recherche scientifique	UE NDC Facility
	Modalités de gestion et de suivi des zonages HVC/HSC	MEF / DGEF / CNIAF + projet et programme Recherche scientifique	AFD / CAFI (PUDT)
Sources de financement			
	Identifier des opportunités d'investissement avec les exploitants forestiers et les PMEs		AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)
	Appuyer le développement de projets bancaires pour des chaînes de valeur du secteur forestier		AFD / CAFI / UE (KOKEKOBA)
	Mobilisation des fonds EFSD+ de l'UE pour des investissements dans le secteur forestier	DUE	
	Mobilisation des fonds globaux (GEF, GCF, ...)	MEF Autres Ministères concernés	
	Développement de la finance carbone (en particulier avec le secteur privé)		UE NDC Facility
	Développement de fonds « biodiversité »		

6



Préparé avec le support technique de la